

FORMULE 7B

ORDONNANCE DE CONTINUATION  
(MINEUR QUI ATTEINT SA MAJORITÉ)

(titre — formule 4A ou 4B)

(sceau de la Cour)

ORDONNANCE DE CONTINUATION

À la suite de la réquisition de (désigner la partie) et après avoir lu l'affidavit de (nom), qui a été déposé et qui atteste que le mineur (nom de la partie) a atteint sa majorité le (date),

IL EST ORDONNÉ que la présente instance soit continuée par (ou contre) (nom de la partie) sans un tuteur à l'instance et que l'intitulé de l'instance soit modifié en conséquence dans tous les documents délivrés, signifiés ou déposés après la date de la présente ordonnance.

date \_\_\_\_\_

signature \_\_\_\_\_  
registraire

adresse du  
greffe \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_